

# AFGSU 1

## ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE

### Niveau 1



#### / Contexte

Formation conforme à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relatif à l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

#### / Objectif professionnel

Obtenir l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1.

#### / Objectifs opérationnels et évaluables de développement de compétences

Identifier une urgence à caractère médical et initier sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale en lien avec les recommandations médicales françaises de bonnes pratiques.

Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.

#### / Public concerné, prérequis et bénéficiaire

Formation destinée à l'ensemble des personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé.

**La formation peut accueillir 7 à 12 bénéficiaires.**

#### / Modalités et délais d'accès

Le formulaire d'inscription est à adresser par courriel au CESU à l'adresse [cesu64b@gmail.com](mailto:cesu64b@gmail.com)

La validation de l'inscription sera effective après vérification de l'adéquation entre l'expression du besoin et la formation demandée.

La convention de formation et la convocation sont envoyées en amont de la formation soit à l'employeur soit au bénéficiaire.

Il n'y a pas de date limite d'inscription. Les inscriptions restent ouvertes jusqu'à complétude du groupe.

#### Informations pratiques



**Durée :** 2 jours consécutifs, soit 14 heures  
8h30 – 12h00 / 13h00 – 16h30



Le calendrier des formations est disponible en fin de catalogue et sur le site [www.ch-pau.fr](http://www.ch-pau.fr)  
Rubrique SE FORMER - CESU



#### Lieu de formation :

*En inter-établissement* : la formation se déroule au sein des locaux du CESU 64B – Centre Hospitalier de Pau

*En intra-établissement* : le CESU 64B peut organiser la formation dans vos locaux.



**Coûts :** 180 € par jour de formation soit 360 € pour l'intégralité de la formation, net de taxe.

**Frais à la charge du bénéficiaire :** Repas (si non pris en charge par l'employeur)

*Formation non assujettie à la T.V.A*



#### Lieu de restauration :

Il est possible de prendre son repas au sein des selfs réservés au personnel du Centre Hospitalier de Pau.

*Le repas sera facturé en supplément.*

## / Modalités de déroulement pédagogique, suivi et sanction

<b>Modalités pédagogiques</b>	Présentiel Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargement co-signées par les bénéficiaires et les intervenants
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Pédagogie active (Quizz, Tour de table...) Mises en situation pratiques (MSP) contextualisées
<b>Moyens et/ou outils pédagogiques</b>	Salle de formation adaptée avec vidéo projecteur et écran  Supports scientifiques en lien avec les recommandations médicales françaises  Supports audio-visuels et multimédias  Supports pédagogiques transmis à la demande du bénéficiaire par mail.  Ressources documentaires mises à disposition des bénéficiaires au sein du centre de documentation et d'information des instituts
<b>Intervenants</b>	2 Formateurs GSU certifiés par groupe
<b>Sanction de la formation</b>	<p>La délivrance des attestations de formation aux gestes et soins d'urgence Niveau 1 est subordonnée à la validation de chacun des modules qui composent la formation, fondée sur la présence tout au long de la formation et la vérification de l'acquisition par le bénéficiaire des connaissances, des gestes et des comportements adaptés à une situation d'urgence.</p> <p>Un certificat de réalisation est remis aux bénéficiaires à l'issue de la formation</p> <p><b>La durée de validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 est de quatre ans.</b></p> <p>La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée de sept heures portant sur une actualisation des connaissances portant sur les gestes et soins d'urgence, les urgences collectives et les situations exceptionnelles en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique.</p>

## / Contenu & Programme pédagogique

### JOUR 1

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES VITALES	
- Présentation de la formation	
- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée ; pratiquer un dégagement d'urgence le cas échéant	8H30 - 10H00
- Alerter le service d'aide médicale urgente ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales ; ou en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros ; et savoir transmettre les observations et suivre les conseils donnés	
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats	10H15 - 12H00
- Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée	
- Identifier un arrêt cardiaque et réaliser ou faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe)	13H00 - 14H30
- Arrêter une hémorragie externe y compris par la pose d'un garrot, en respectant les règles d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux	15H00 - 16H30

### JOUR 2

ENSEIGNEMENT RELATIF AUX URGENCES COLLECTIVES ET AUX SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES	
- Rappels de la veille	
- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement	
- Comprendre le concept de situations sanitaires exceptionnelles et connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC)	8H30 - 10H00
- S'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice	
- Etre sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence)	
ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES POTENTIELLES	
- Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et effectuer les gestes adéquats	
- Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence	10H15 - 12H00
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène (mesures barrière)	
- Transmettre un bilan synthétique lors de l'alerte, et à l'équipe médicale venant en renfort ; ou demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés	
MISE EN SITUATION DE SYNTHESE ET D'EVALUATION	
- Mises en situations pratiques d'évaluation	13H00- 14H45
- Mises en situations pratiques d'évaluation	15H00- 16H15
- Conclusion, renforcement et évaluation de la formation	16H15 16H30

## / Modalités d'évaluation

- Fiches de suivi et d'évaluation.
- Evaluations formatives tout au long de l'action de formation (quizz, mises en situation...)
- Evaluations sommatives
- Recueil des appréciations des bénéficiaires en fin de formation

## / Indicateurs de résultats

### Niveau d'accomplissement

Bénéficiaire(s) accueilli(s) en formation professionnelle continue :

71 bénéficiaires en 2019.

24 bénéficiaires en 2020.

41 bénéficiaires en 2021.

### Niveau de performance

Taux de satisfaction globale des bénéficiaires :

97,4 % de satisfaction en 2019.

90,2 % de satisfaction en 2020.

98,5 % de satisfaction en 2021.

Taux d'obtention de l'attestation de formation :

100 % d'obtention en 2019.

100 % d'obtention en 2020.

100 % d'obtention en 2021.

## / Accueil des personnes en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap peut, si elle le souhaite, bénéficier d'aménagements spécifiques en lien avec sa formation. Pour plus d'informations : [www.ch-pau.fr/se-former/presentation](http://www.ch-pau.fr/se-former/presentation)

### Contact

Pour toute question administrative, pédagogique ou en lien avec une situation de handicap, veuillez contacter :

#### SECRÉTARIAT du CESU

4, Boulevard Hauterive

64046 PAU CEDEX

05.59.92.50.82

Email : [cesu64b@gmail.com](mailto:cesu64b@gmail.com)